



LA RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Objectifs

- Identifier les différents modes de rupture du contrat de travail
- Evaluer les répercussions sociales et fiscales des différentes solutions
- Apprécier et gérer les risques liés à la rupture du contrat de travail
- Distinguer rupture conventionnelle et transaction

Public

Toute personne en charge des relations sociales

Intervenant

Maître Marie-Christine GUERET-VILLERET
Avocat conseil, spécialiste en droit social.

Méthodes de travail

Confrontation d'expériences diversifiées
Documentation remise à chaque participant

Durée / Dates

1 jour à La Roche sur Yon (7 heures)

Droits d'inscription

328 €, exonérés de TVA, par participant

PROGRAMME DETAILLE

I – ROMPRE UN CONTRAT DE TRAVAIL

1 – Identifier les différents modes de rupture d'un contrat de travail

2 – Rompre une période d'essai

3 – Rompre un contrat de travail par un licenciement

- Les différents motifs de licenciement
- La distinction entre les motifs personnels et non personnels
- Le licenciement personnel non disciplinaire
- Le licenciement disciplinaire
- Le licenciement pour motif économique
- Le licenciement d'un salarié protégé

4 – Gérer les différentes formes de démission possibles

- Démission explicite
- Démission implicite

5 – Faire face aux risques de prise d'acte de la rupture par le salarié ou de résiliation judiciaire du contrat de travail

6 – Recourir à la rupture par accord mutuel : la rupture conventionnelle homologuée et les autres modes de rupture conventionnelle

7 – Gérer la mise à la retraite et le départ à la retraite : Conditions, procédures et risques

8 – Identifier les autres cas de rupture du contrat : décès, fin du CDD

II – GERER LES LITIGES LIES A LA RUPTURE

1 – Apprécier les risques liés à chacun des licenciements

- Licenciement irrégulier,
- Licenciement abusif,
- Licenciement nul

2 – Préparer et gérer un contentieux relatif à la rupture du contrat de travail